

TAPIS DISCOUNT
Tapis - d'Orient - Tapis mur à mur - Tapis mécaniques - 10% rabais permanent sur rideau!
Grand choix de restes de tapis aux prix les plus bas! dans toutes les grandeurs
Toujours 50-70% meilleur marché. Demandez notre offre. Installation sur demande.
Gérant: W. Biaggi
Livraison à domicile. Fermé le lundi.

BURGENER S.A.
Route du Simplon 26
1960 SIERRE
021 55 81 54

NE PAYEZ PAS PLUS CHER POUR LE MEME MEUBLE!!!

MEUBLES
Fesse
MONTHEY

Prix imbattables!
2 GRANDES EXPOSITIONS (025) 71 48 45
Fermé le lundi 71 48 44

CONFEDERE

J.A. MARTIGNY — 60 ct. — 122^e année — Bi-hebdomadaire

ÉDITO par Adolphe Ribordy

Plutôt rouge que mort!

Lors des grandes manifestations pacifiques des semaines écoulées en France, en Allemagne et ailleurs, le slogan qui a obtenu un grand succès fut: *Plutôt rouge que mort!* Il fallait entendre par là bien sûr que l'on préférerait subir les Soviétiques sa vie durant et pour les générations à venir plutôt que de tenter de mettre sur pied un système de défense européen avec des armes nucléaires.

Ceci démontre une démission complète des gens qui se rattachent à cette forme de pensée. Il fut un temps où l'on affirmait dans ces mêmes milieux: *Mieux vaut être un lâche vivant qu'un héros mort.* Ce qui présupposait au moins la désertion, la sortie du système et l'aventure individuelle. Comme on peut le constater, il y a escalade dans la résignation comme dans la course aux armements!

La confusion funeste qui est souvent faite dans les milieux pacifiques est de mélanger les notions de vie biologique et de vie au sens humaniste du terme. Il est évident qu'on peut vivre sous tous les régimes au sens biologique du terme, c'est-à-dire: *respirer, digérer et se reproduire*, mais si c'est pour satisfaire les besoins de quelques conquérants, vaut-il encore la peine de vivre dans l'autre sens du terme?

Car, enfin, et l'Histoire de l'humanité l'atteste, l'homme est plus que la simple vie biologique; et, sans dignité, sans liberté, sans propriété, sans espérance, il n'est plus grand chose.

Dès lors, lorsque l'on porte atteinte à ces aspirations légitimes, le choix n'est pas tellement entre l'esclavage, fût-il rouge, et la mort, il est entre la défense individuelle de ce qu'il juge aussi important que sa vie, et la défense collective.

Il est patent qu'un peuple qui vit sur un territoire donné sous l'autorité d'un Etat qu'il a voulu, partage les mêmes vues sur certaines valeurs essentielles et tend à les défendre en commun. Reste donc le choix des moyens.

Ne parlons pas ici des superpuissances qui ont des objectifs qui dépassent la simple défense de leur pays. Parlons de la Suisse.

Voilà donc un pays qui a décidé depuis longtemps de mettre toutes ses forces en commun pour résister à un agresseur éventuel, lequel, pour des raisons idéologiques ou guerrières, déciderait de l'envahir. Voilà la justification d'une défense nationale.

Cela n'empêche pas chaque individu de ce pays de tout mettre en œuvre pour faire en sorte que la planète vive en paix.

Or, que voit-on? Le Parti socialiste suisse lance ces jours-ci une initiative tendant à soumettre au peuple les dépenses militaires d'une certaine importance. Il s'agit là d'une démarche extrêmement dangereuse.

En effet, la vraie question à poser, que le PS ne veut pas poser pour des raisons de plus en plus hypocrites, est celle de l'existence de la défense nationale. Si le peuple dit oui il est admis — ayant refusé le recours à l'arme nucléaire dans les années 1950 — qu'il faut une armée qui corresponde à cette volonté de défense.

Or, le PS ne pose pas cette question car la réponse est sans équivoque. En revanche, le peuple pourrait se prononcer de cas en cas, sans vision d'ensemble, sur l'achat de cinquante avions, de cent tanks, sur l'acquisition d'un nouveau fusil, etc.

Isolées de leur contexte général, intervenant peut-être lors d'une récession momentanée, sans relation avec une précédente décision, ces votations pourraient amener la défense nationale à être vidée de sa substance.

Et, lorsque l'irréversible survient, comme d'habitude, personne n'est responsable. La dilution des responsabilités dans les systèmes bureaucratiques, ça le connaît le Parti socialiste.

Pour l'impôt sur les banques, c'est la même chose. L'envie ne manque pas, chez les socialistes de nationaliser les grandes banques. Mais on ne veut pas poser cette question. Alors, d'impôt en impôt, on veut étatiser ce secteur.

Allons, Messieurs les socialistes, du courage! Dites si vous êtes pour ou contre la défense nationale, pour ou contre la nationalisation du secteur bancaire.

Mais ne dites pas que vous êtes pour la défense nationale et, pendant vingt ans, si votre initiative passe, combattez tous les projets d'armements au point de nous retrouver «à poil» devant un hypothétique envahisseur. Alors, on n'aura plus le choix, on sera rouge ou mort.

DE MIRE

DU 4 AU 7 FÉVRIER 1982

III^e Foire agricole du Valais au CERM

Lors d'une conférence de presse tenue hier matin, le comité d'organisation de la Foire agricole du Valais a levé le voile en ce qui concerne le programme de la III^e édition qui aura lieu du 4 au 7 février 1982. Organisée par l'Association du Comptoir de Martigny, placée sous le patronage du Conseil d'Etat et reconnue officiellement par les Associations suisses et romandes des marchands de machines agricoles, cette manifestation a pour but de présenter au public en général et à l'agriculteur en particulier un choix aussi vaste que possible de biens d'équipements (machines, outillages, installations) et de produits de toute nature pour l'agriculture de plaine et de montagne. La III^e édition verra la participation de 80 exposants répartis sur une surface de 8000 m². L'invité d'honneur, l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, se présentera sous la forme d'un stand d'une surface de 180 m². Au programme de la manifestation figurent en outre un cours de décoration de tables, un concours de dégustation, des conférences, des tables ouvertes, etc.

Nous y reviendrons plus en détail dans notre prochaine édition.

Agriculture en crise?

Que ce soit à travers les assemblées du GOV, de la FVPL, une certaine morosité gagne les milieux agricoles valaisans. Quelle est la cause? Difficile à cerner. M. Gérard Perraudin profite-t-il de cette mauvaise humeur ou la provoque-t-il? La question reste posée. Un agriculteur de Saillon lui adresse, dans ce numéro, une lettre ouverte fort édifiante.

Le temps des avalanches

La neige venue, c'est aussi le temps des avalanches. Ces dernières, avec le progrès de la science, de l'observation, sont rarement mortelles. Toutefois ce domaine est resté dans le flou législatif le plus complet. On ne sait pas très bien qui doit faire quoi dans ce secteur alors que de plus en plus de Valaisans vivent de la neige. Une motion a été déposée à ce sujet au Grand Conseil valaisan. On en lira avec satisfaction le contenu er.

Assemblée des écrivains valaisans



Mme Anne Troillet-Boven (à dr.) félicite Roselyne König, lauréate 1981 du Prix Edmond-Troillet.

Il est de tradition, à l'issue de son assemblée générale annuelle, que l'Association valaisanne des écrivains (AVE) procède à la distribution des prix de son concours littéraire réservé aux adultes, aux étudiants nés en 1965 et plus jeunes et à ceux nés en 1964 et plus âgés. Cette cérémonie s'est déroulée samedi après-midi au Collège Sainte-Marie, à Martigny, en présence de MM. Maurice Zermatten, président d'honneur de l'AVE, Pascal Couchepin, vice-président de la Municipalité, et Michel Frachebourg, directeur de l'Ecole supérieure de commerce de Martigny. A cette occasion, M. Jean Follonier s'est attaché à présenter l'association qu'il préside, ses objectifs, la composition de son comité et les raisons qui la conduisent à mettre sur pied chaque année le concours littéraire, dont voici les lauréats 1981:

- Etudiants nés en 1965 et plus jeunes**
Nouvelle et conte
1. Lovey Catherine, Orsières
2. Métral Patrick, Sion
3. Dayer Marie-Cécile, Hérémence
- Poésie**
1. Dayer Marie-Cécile, Hérémence
2. Dayer Lylian, Sion
3. Monnet Florence, Iséables
- Etudiants nés en 1964 et plus âgés**
Nouvelle et conte
1. Granger Jean-Claude, Troistorrents
2. Sierro Daniel, Martigny
3. Boisset Marianne, Martigny-Croix
- Poésie**
1. Turin Chantal, Monthey
2. Marclay Laurence, Troistorrents
3. Huçon Nicolas, Martigny

Concours de poésie, nouvelle et théâtre pour adultes
Poésie
1. Marquis-Oggier Clairette, Le Lignon (GE) pour «L'Oreille de marbre»
2. Farquet Paul, Sierre, pour «De l'Aube au Crépuscule».

Malgré la valeur de certains travaux présentés, les prix de la nouvelle et du théâtre n'ont pas été décernés.

Moment attendu durant la cérémonie, l'attribution du Prix Edmond Troillet à Roselyne König, de Grimisuat, pour son livre «La Dérision». Fondatrice du prix en question, Mme Anne Troillet-Boven a tenu elle-même à féliciter l'heureuse lauréate.

A la fin de la cérémonie, M. Jean Follonier s'est plu à décerner à MM. Lucien Lathion (historien) et Albert Mathier (poète), tous deux membres de l'AVE, la médaille d'or et la médaille d'argent du Mérite de la Renaissance française.

Tassement du commerce extérieur des biens d'investissement

Le commerce extérieur des biens d'investissement manifeste de nets signes de ralentissement par rapport à l'année dernière, aussi bien du côté des exportations que des importations. Au cours des neuf premiers mois de 1981, les exportations suisses de biens d'investissement ont progressé en valeur de 4,8% pour s'inscrire à 12 647 millions de francs. Au cours des trois premiers trimestres de 1980, ce taux d'accroissement avait atteint 14,2%. Quant aux importations de biens d'investissement en Suisse, elles se sont accrues entre janvier et septembre 1981 de 8165 millions de francs ou de 11,6%. En 1980, elles avaient dépassé de pas moins de 26,1% le niveau de la période correspondante de l'année précédente. On relèvera toutefois que ces valeurs nominales qui figurent dans la balance commerciale ne reflètent qu'imparfaitement l'évolution en ce qui concerne le volume, c'est-à-dire l'évolution réelle des échanges au gré des modifications de prix et de cours de change.

EPARGNE PLACEMENTS
4 1/2 %
CAISSE D'ÉPARGNE DU VALAIS

EN DIRECT AVEC... Joseph Gross

Ces temps-ci, on reparle partout de l'aide aux plus démunis. Déjà cet automne, du 1^{er} au 14 septembre, les mass media ont consacré leurs chroniques à la Conférence des Nations-Unies sur les régions les moins avancées, qui s'est tenue à Paris. D'emblée, les sceptiques ont douté de l'efficacité des deux mille délégués, représentant tous les états de la terre, qui devaient surtout examiner la situation des pays «les plus pauvres parmi les très pauvres».

Ils sont au nombre de trente et un, répartis comme suit:

- huit en Asie: Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Laos, Maldives, Népal, Yémen et Yémen démocratique.
- vingt et un en Afrique: Bénin, Botswana, Burundi, Cap-Vert, Comores, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad.
- un en Amérique latine: Haïti
- un dans le Pacifique: Samoa.

On les appelle les P.M.A., c'est-à-dire les pays les moins avancés, où le produit national brut annuel est inférieur à cent dollars par habitant, où l'industrie n'engendre que moins de

10% des richesses, où le taux d'alphabetisation est en dessous de 20%.

A l'aide de ces normes, on examine actuellement le cas de Djibouti, de la Guinée équatoriale, de Sao-Tomé, de l'île du Prince, des Seychelles et de Tonga. La liste des plus dépourvus risque donc de compter trente-sept membres d'ici peu.

Jusqu'à maintenant, on constate partout, que les efforts des communautés internationales n'ont guère

l'aide au Tiers Monde.

D'autre part, ce dernier jeudi, à l'occasion de l'annonce du dépôt de l'initiative socialiste demandant que 50 000 citoyens actifs ou huit cantons puissent exiger une consultation du peuple suisse sur les grandes décisions militaires du Parlement, la question de soumettre l'aide aux régions sous-développées au même processus a également été posée.

Il ressort donc clairement de tout ce branle-bas, qu'un large débat est aujourd'hui engagé sur le thème de l'aide aux pays dits sous-développés. Au vingtième siècle, le scandale intolérable de leur misère est ainsi continuellement étalé au grand jour. On en

Quelle aide?

réussi à améliorer sensiblement la situation misérable de ces états aux difficultés économiques croissantes. Au contraire, l'écart entre ces pays les moins avancés et le reste du monde, y compris ceux en voie de développement, s'est encore accru, selon le principe bien connu: «Les riches le deviennent toujours plus et les pauvres également».

Devant ce constat d'échec, il n'est pas étonnant que diverses voix s'élèvent pour critiquer les méthodes utilisées jusqu'ici. Ainsi, les associations caritatives suisses viennent de manifester leur mécontentement à l'égard des dispositions fédérales concernant

discute partout ouvertement.

Que l'unanimité ne se fasse pas sur les moyens à utiliser, qu'on relève que plusieurs aides soient intéressées, que la politique se substitue souvent à l'humanisme, tout cela apparaît bien normal!

L'essentiel semble être qu'on en parle souvent, pour essayer de trouver les meilleures solutions. Ainsi, à longue échéance, les erreurs initiales risquent de ne plus être commises, et les bonnes volontés aboutiront un jour à des résultats plus positifs.

Il existe en effet, de nombreux milieux bien intentionnés, et c'est réconfortant!

Le OUI de la raison

Le peuple suisse et les électeurs valaisans par ce fait même, on dit oui à la prorogation du régime des finances fédérales.

Voilà donc une bonne chose accomplie.

On pouvait craindre que les informations récentes concernant de nouveaux impôts ou encore le projet de la Confédération soumis à consultation visant à transférer dans la caisse générale la taxe autoroutière sur l'essence fasse dire non au peuple suisse. Avec sagesse donc les citoyens de ce pays ont d'abord réglé un premier problème: assurer pour 12 ans le statu quo financier de la Confédération avec cependant 300 millions de mieux.

Maintenant on pourra parler tranquillement — sachant que l'essentiel n'est pas remis en cause —, de la vignette, de la taxe poids lourds,

l'impôt sur les clients des banques, de l'impôt sur l'énergie, etc...

On sera sûr lors de ces débats qu'on ne mettra pas en cause la survie de l'Etat central, et qu'on pourra en discuter cas par cas. Ce sera d'autant plus nécessaire que M. Ritschard voit dans les résultats de dimanche la preuve que le peuple suisse n'est pas opposé, par définition, à de nouvelles recettes.

Notre ministre des finances qui va vite en besogne a certainement raison, le peuple suisse n'est pas contre de nouvelles recettes il est contre de nouveaux impôts!

Enfin, pour l'instant l'irréversible ayant été évité il sera temps l'an prochain et les années suivantes de débattre de ces sujets passionnants que sont les nouveaux impôts.

Rv



SERVICE

PROGRAMME TV

Mardi 1^{er} décembre

- 14.30 TV éducative
- 16.30 Point de mire
- 16.40 Vision 2: Charivari
- 17.10 4, 5, 6, 7... Babibouchettes
- 17.20 L'Enfance de Dominique
- 17.45 Téléjournal
- 17.50 Sur un plateau
- 18.50 Journal romand
- 19.10 Feuilleton
- 19.30 Téléjournal
- 19.50 Quadrillage
- 20.10 Baretta
- 21.00 Entracte
- 22.00 Présence catholique
- 22.30 Téléjournal
- 22.40 Hockey sur glace

Mercredi 2 décembre

- 10.55 Ski. Descente dames
- 12.15 Descente dames (différé)
- 14.35 Point de mire
- 14.45 Vision 2: hockey
- 15.45 Spécial cinéma
- 16.15 La course autour du monde
- 17.10 4, 5, 6, 7... Babibouchettes
- 17.20 L'école buissonnière
- 17.45 Téléjournal
- 17.50 Sur un plateau
- 18.45 Journal romand
- 19.10 Feuilleton
- 19.30 Téléjournal
- 19.50 Quadrillage
- 20.10 La Plume
- 21.45 Anatole: le gospel
- 22.45 Téléjournal

Jeudi 3 décembre

- 13.00 Slalom géant dames (1)
- 13.35 Slalom géant dames (2)
- 15.15 Point de mire
- 15.25 Vision 2: Téléscope
- 16.25 Escapades
- 17.10 4, 5, 6, 7... Babibouchettes
- 17.20 Il était une fois l'Espace
- 17.45 Téléjournal
- 17.50 Sur un plateau
- 18.45 Journal romand
- 19.10 Feuilleton
- 19.30 Téléjournal
- 19.50 Quadrillage
- 20.05 Temps présent: Iran
- 21.15 Le suspect
- 22.40 Téléjournal
- 22.50 L'antenne est à vous

MÉMENTO

MONTHÉY

Monthéolo: ce soir et demain à 20.30: Le maniac (18 ans); jeudi à 20.30: Connaissance du monde.
Plaza: dès ce soir à 20.30: Le facteur sonne toujours deux fois (18 ans).
Grande salle: jeudi à 20.30, Marion de Lorme, de Victor Hugo, par le Théâtre «Go».
Police cantonale: ☎ (025) 71 22 21.
Police municipale: ☎ (025) 70 71 11.
Ambulance: ☎ (025) 71 62 62.
Pro Senectute: av. du Simplon 8, ☎ (025) 71 59 39. Permanence: mardi de 14.00 à 16.00 et sur rendez-vous.
Pharmacie de service: ☎ au 111.

SAINT-MAURICE

Zoom: mercredi à 20.30: C'est ma chance (14 ans); jeudi à 20.30: Le cerveau (12 ans).
Police cantonale: ☎ (025) 65 12 21
Clinique Saint-Amé: ☎ (025) 65 17 41 et 65 12 12.
Ambulance: N° 117.
Pharmacie de service: ☎ au 111.

SION

Arlequin: ce soir à 20.30: Garde à vue (16 ans).
Capitole: ce soir à 20.30: La puce et le privé (16 ans); mercredi et jeudi à 20.30: Les Charlots de feu (14 ans).
Lux: ce soir et demain à 20.30, jeudi à 20.00: A nous la victoire (14 ans); jeudi à 22.00: On n'est pas des anges... elles non plus (16 ans).
Exposition: Grange-à-l'Evêque: Alain Blanchet (dessins), jusqu'au 13 décembre, de 10.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, sauf le lundi. Maison de la Diète: Simone Bonvin, Jean Monod et Serge Diakonoff, jusqu'au 10 janvier, tous les jours de 14.00 à 18.00. Galerie Grande-Fontaine: Monnier (peintures), jusqu'au 16 janvier 1982. Galerie des Tanneries: Francis Michelet (huiles, aquarelles et dessins), jusqu'au 6 décembre, ouvert de 14.00 à 18.30.
Police municipale: (027) 22 56 56
Ambulance: ☎ (027) 21 21 91
Pro Senectute: rue des Tonneliers 7, ☎ (027) 22 07 41. Permanence: jeudi et sur rendez-vous.
Pharmacie de service: ☎ au 111.

SIERRE

Bourg: ce soir à 20.30: Mandingo (18 ans); mercredi à 20.30 et jeudi à 22.15: Cannibal Holocaust (18 ans); jeudi à 20.00: Vol au-dessus d'un nid de coucou (16 ans).
Casino: jusqu'à jeudi à 20.30: Le facteur sonne toujours deux fois (18 ans).
Expositions: Galerie Isoz: Christiane Zufferey (peintures) jusqu'au 31 décembre.
Police municipale: ☎ (027) 55 15 34.
Police cantonale: ☎ (027) 55 15 23.
Pro Senectute: rue Notre-Dame-des-Marais 15, ☎ (027) 55 26 28. Perma-



VALAIS PÊLE-MÊLE

Lettre ouverte à M. Gérard Perraudin

Il y a de cela deux mois, au cours d'une séance du GOV, vous êtes resté seul devant des chaises vides.

Vous avez, par la suite, rejoint, un groupe de viticulteurs qui se trouvaient devant l'Ecole cantonale d'agriculture et vous avez traité l'un d'entre eux de «couillon» (pas très beau langage pour un maître du barreau).

Aujourd'hui, vous vous en prenez à Provins en disant que le Valais vinicole a aussi son Reagan. Sachez, M^e Perraudin, que la majorité des vigneron de ce pays sont fiers, à juste titre, d'avoir à leur tête un homme de la trempe d'un Reagan; mais ces mêmes viticulteurs ne savent trop que faire d'un homme de votre acabit.

Vous avez disparu de la plupart des conseils de ce pays; vous cherchez aujourd'hui une popularité perdue; vous faites fausse route; je vous dis au nom de plusieurs viticulteurs: à chacun son métier et les vaches seront bien gardées.

A bon entendeur, salut!
 Charles Raymond
 viticulteur, Saillon

● La FLAV entre dans une période d'austérité telle est la conclusion formulée vendredi à Sion par MM. Georges Moret, président du Conseil d'administration, et Raymond Nellen, directeur, lors de l'assemblée générale annuelle des délégués de la Fédération laitière et agricole du Valais. Dans ce contexte, la Fédération s'est vue dans l'obligation de commercialiser autre chose que du lait. Ainsi, sur le plan des produits laitiers, la FLAV a réalisé un chiffre d'affaire de 105 millions de francs durant l'exercice 1980-81.

c'est moins cher
 MARTIGNY - SION - EYHOLTZ
 Route de Fully Sous Gare Près Viège

nence: le lundi de 14.30 à 16.30 et sur rendez-vous. ☎ (027) 55 11 29.
Pharmacie de service: ☎ au 111.
Crans: Galerie de l'Etrier: Paulette Allemand-Honsberger (aquarelles, pastels et panneaux) jusqu'au 15 décembre).
Leytron: expo Michel Roduit (huiles, tempéras et sanguines) et Cécile Philippoz (photographies) à l'ancienne église, jusqu'au 6 décembre, de 16.00 à 19.00, sauf le lundi.

MARTIGNY

Pharmacie de service: ☎ 111.
Médecin de service: ☎ 111.
Hôpital: heures des visites chambres communes tous les jours de 13.30 à 15.00 et de 19.00 à 20.00; privées de 13.30 à 20.00.
Service médico-social: rue de l'Hôtel-de-Ville 18. Soins au centre du lundi au vendredi de 14.00 à 15.00, ☎ 2 11 41. Infirmières: Mme Gorret, ☎ 2 46 18, heures des repas, et Mme Rouiller, ☎ 2 57 31, heures des repas.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours fériés: ☎ 111.
Ambulance officielle: ☎ 2 24 13 et 2 15 52.
Service social pour les handicapés physiques et mentaux: Centre médico-social régional, rue de l'Hôtel-de-Ville 18, ☎ 2 43 54 - 2 43 53.
Pompes funèbres: Ed. Bochatay, ☎ 2 22 95; Gilbert Pagliotti, ☎ 2 25 02; Marc Chappot et Roger Gay-Crosier, ☎ 2 24 13 - 2 15 52.
ACS, dépannage pannes et accidents: jour et nuit, ☎ 8 22 22.
Service dépannage: R. Granges & Cie, carrosserie du Simplon, ☎ 2 26 55 - 2 34 63.
Centre de planning familial: av. de la Gare 38, ☎ 2 66 80.
Consultation conjugale: av. de la Gare 38, prendre rendez-vous au ☎ (027) 22 92 44.
Service d'aides familiales: pour tous renseignements, s'adresser à la responsable du service, Mme Philippe Marin, infirmière, ch. de la Prairie 3, Martigny, ☎ 2 38 42. Tous les jours de 7 à 9 heures et à partir de 18.00.
A.A.: réunion le vendredi à 20.30, local Notre-Dame-des-Champs n° 2, ☎ 2 11 55 - 5 44 61 - 8 42 70.
Groupes alcooliques anonymes
Octodure: Bâtiment de la Grenette, réunion tous les mercredis à 20.30, SOS ☎ 2 49 83 - 5 46 84.
Bibliothèque municipale: mardi de 15.00 à 17.00, mercredi de 15.00 à 17.00 et de 19.30 à 20.30, vendredi de 15.00 à 18.30, samedi de 15.00 à 17.00.
Centre femmes Martigny: Rencontre, aide, échange, femmes seules, femmes battues ou en difficulté. Service de baby-sitting - Bibliothèque, ☎ 2 51 42.
Pro Senectute: rue de l'Hôtel-de-Ville 18, ☎ 2 25 53. Permanence: mardi de 09.00 à 11.00 et sur rendez-vous.

Noces d'or à Fully

C'est le dimanche 15 novembre que M. et Mme Ulysse et Aline Cotture-Darbellay, de Fully, ont fêté, entourés de leur famille et de leurs amis, leurs cinquante ans de mariage.

Une messe d'action de grâces a été célébrée dans l'église paroissiale par l'abbé Bender et une homélie de circonstance a été prononcée par le rvd curé Antonin. La Chorale de Fully a rehaussé la cérémonie.

Après un apéritif, servi sur le parvis

de l'église, les convives se sont retrouvés au Relais de la Sarvaz où un succulent repas les attendait. La journée s'est déroulée dans la simplicité, l'amitié et une ambiance empreinte de gaieté et de chaleur humaine. Les époux ont reçu mille vœux et souhaits de bonheur et de longue vie.

A cette occasion, M. Gaston Bruchez s'est fait un plaisir de retracer les étapes de la vie de ce couple en des propos, ma foi, bien sentis.



(photo Roger Brocard)

I
 50 ans, c'est longtemps, c'est peu et c'est beaucoup
 C'est le temps des regrets, celui de l'espérance
 Le temps du souvenir du premier rendez-vous
 Et le très long chemin de la persévérance
 Oui, il y a cinquante ans, jouvenceau, jouvencelle
 Dans nos plus beaux atours, scelliez votre union
 Et aujourd'hui encore c'est la même étincelle
 Qui revient chaque jour dans votre chère maison

II
 Bravo chaude amitié, jubilé de ce jour
 Vous êtes à l'image de l'âtre qui scintille
 Mes souhaits de bonheur, et cela sans détours
 Une bonne santé comme un vin qui pétillie
 Vous avez su passer ce longtemps sans faiblesse
 Des heurts et des soucis, fûtes point épargnés
 Mais aujourd'hui pouvez, dans toute l'allégresse
 Fêter vos 50 ans, avec vos invités

III
 50 ans c'est longtemps, c'est peu et c'est beaucoup
 C'est tant de souvenirs, tant de joie de peine
 De tout ce long passé, de ce long rendez-vous
 Alors que l'un est roi, l'autre est bien sûr la reine
 Désaltérez-vous donc à la source d'eau pure
 Vivez encore longtemps. Ayez bonne santé
 Le combat le plus cher avant que d'y conclure
 Cultivez donc toujours la fleur de l'amitié

Métral Excursions fête trois de ses employés



Notre photo: de g. à dr., Aloys Giroud, Marin Morand et Marcel Lonfat.

Vendredi soir, l'entreprise octodurienne «Métral Excursions» était en fête à l'occasion de la traditionnelle soirée de fin d'année réservée au personnel. La manifestation a débuté par un apéritif servi dans les nouveaux garages situés en bordure de la route du Levant. Pendant le repas, auquel étaient conviés des représentants de la Direction générale des PTT, de l'Arrondissement postal de Lausanne, du Service des automobiles et des services postaux de la région, la direction de l'entreprise a

tenu à témoigner sa reconnaissance à trois chauffeurs particulièrement méritants: MM. Aloys Giroud (30 ans d'activité), Marcel Lonfat (25 ans) et Marin Morand (20 ans). Après avoir remis à chacun un magnifique cadeau souvenir, M. Riquet Métral, en termes choisis, s'est attaché à retracer les étapes de la carrière de ses trois fidèles collaborateurs, tout en insistant sur leur sens profond des responsabilités dans l'exercice de leur profession.

Sympathique invitation du Comptoir



Geste sympathique de la part du comité de Comptoir de Martigny! Vendredi soir, Raphy Darbellay et ses acolytes ont en effet convié, dans un établissement public de la place, tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de la 22^e édition, à savoir les commissaires, les divers collaborateurs, ainsi que les membres des différentes commissions appelés à œuvrer bien souvent dans l'ombre. Au cours d'une brève séance administrative, M. Darbellay a exprimé sa satisfaction en

regard de la somme d'efforts consentis en vue du bon déroulement de la manifestation. Une telle organisation nécessite une étroite collaboration et une parfaite coordination entre les différents services concernés a déclaré en substance le président de la Foire du Valais. Critiques, remarques, suggestions ont ensuite été formulées de la bouche des participants, ce dont le comité n'a pas manqué de prendre bonne note dans la perspective de...

Les pétanqueurs valaisans se sont réunis à Martigny



Sous la présidence de M. Marcel Biolley, de Sierre, les délégués de l'Association cantonale valaisanne de pétanque ont siégé samedi à Martigny en présence de M. Louis Chabbey, président d'honneur, Claude Roduit, membre d'honneur, Florian Galloni et Ulysse Charrex, membres du comité directeur suisse. Après avoir entendu le rapport présidentiel, dans lequel M. Biolley a souligné l'essor de la pétanque dans

notre canton, les participants ont procédé à la nomination de leur organe dirigeant. Tous ont accepté un nouveau mandat, à l'exception de M. Claude Gillioz, remplacé par M. Gérard Léger. A la commission technique, MM. Alfredo Colombari, André Crittin et Yvan Chambovey ont été réélus, alors que M. Léo Gaspoz a été appelé à la succession de M. Emile Lang.

En fin d'assemblée, les délégués ont confié au club de Sion, à l'occasion de son 20^e anniversaire, l'organisation du championnat valaisan 1983 en triplettes. Après la remise des diplômes aux champions valaisans dans les différentes catégories, les membres ont salué comme il se doit la triplette de Martigny (Escudero - Tomasino - Chambovey), championne suisse, et les champions suisses juniors J.-M. Brunner et S. Biolley, en leur attribuant les mérites sportifs de l'ACVP.

Notre photo: à la table du comité pendant les débats.

N'attendez pas la fin de l'année pour commander vos cartes de vœux, etc.
 IMPRIMERIE CASSAZ-MONTFORT
 MARTIGNY
 ☎ (026) 2 21 19 - 2 21 20

EC MARTIGNY

BUDGET 1982

Suivre la conjoncture

Le 17 décembre, le Conseil général de Martigny aura à se prononcer sur le budget 1982 de la commune et des Services industriels. Un budget qui, selon le message adressé aux membres du Législatif, n'est ni craintif ni trop ambitieux, puisqu'il entend contenir l'endettement dans des limites raisonnables, développer sans témérité l'équipement de la cité, contenir les frais de fonctionnement et éviter d'accroître la charge fiscale en maintenant un sain équilibre des comptes. Le budget octodurien pour la prochaine année prévoit un excédent de dépenses de Fr. 1 263 870 francs, dont il faut déduire 268 000 francs d'amortissements financiers. L'endettement assurera donc une augmentation d'environ 1 million en provenance d'un accroissement des investissements qui excèdent la marge d'autofinancement d'une somme équivalente. Les dépenses d'investissements s'élèveront à 7 931 000 francs, tandis que les recettes (subventions, participation de tiers, plus-values) ascenderont à 3 109 600 francs. Parmi les points figurant au compte des dépenses d'investissements, il convient de citer, entre autres, l'aménagement des bâtiments scolaires et communaux; les travaux de rénovation du château de la Bâtiaz, de l'amphithéâtre et de la Grand'Maison; l'étude d'un projet de piscine couverte; la construction d'un abri public au parking du Manoir; ainsi que la construction de routes et les expropriations qui en découlent. Notons que la différence de 4,8 millions, dont il faut déduire 300 000 francs de remboursement de créanciers et 3,5 millions de marge d'autofinancement, représente donc bien 1 million d'endettement nouveau.

ACHÈVEMENT DES OUVRAGES DE LA RN9

Dans son message, l'Exécutif

entend éviter de contribuer à une surchauffe locale dans le domaine de la construction en se limitant à quelques travaux importants certes, mais que l'on ne peut repousser davantage sans se laisser dépasser par le besoin et négliger le développement raisonnable de la cité. Le Conseil communal relève également que les ouvrages essentiels de la RN9 seront achevés et note que d'autres travaux routiers dépendant du canton, le remaniement parcellaire entrepris dans le cadre de la RN et celui envisagé dans la zone industrielle En Verdun - Les Finettes - Les Planches, sont de bon augure pour ce secteur économique. Le Conseil communal procède ensuite à une analyse de la situation économique, qui déterminera les recettes fiscales des années 1983-1984, puis consacre une large part du message aux problèmes sociaux et culturels, ainsi qu'à l'animation de la cité.

Aux services autofinancés, on doit relever la politique de maintien de bons services à des tarifs aussi bas que possible (ces derniers n'ont pas changé depuis dix ans en dépit de coûts de plus en plus élevés). S'il n'est prévu d'investissements importants pour l'électricité, l'eau, le gaz et la TV, en revanche ceux consacrés à l'assainissement urbain atteindront la somme de 1 million de francs pour la construction de nouveaux collecteurs. Quant à l'extension probable du réseau de distribution de chaleur, il fera l'objet d'un message ultérieur.

Dans le message, relevons également la présentation d'un plan quadriennal des investissements dressé pour la période 1982-1985.

Enfin, signalons qu'en vertu des articles 232 et 240 de la loi fiscale, le Conseil municipal a reconduit les décisions d'impositions antérieures en maintenant notamment le coefficient d'impôt à 1,1.

Le groupe de Martigny de la section Monte-Rosa du C.A.S. en assemblée



Le comité pendant l'assemblée

EC A L'AFFICHE

Cinéma: Etoile - ce soir à 20.30: A vos souhaits, par les Artistes Associés. Dès demain à 20.30: Des gens comme les autres, avec Donald Sutherland, Mary Tyler Moore, Timothy Hutton et Judd Hirsch. Le premier film réalisé par Robert Redford: un coup de maître! (16 ans).

Corso - Ce soir à 20.30: Cité en feu, avec Henri Fonda et Barry Newman. Un nouveau grand film catastrophe! (16 ans); mercredi et jeudi à 20.30: Les aventuriers de l'Arche perdue, de Steven Spielberg, avec Harrison Ford dans le rôle d'Indiana Jones. Immense succès à l'Etoile (14 ans).

Fondation Pierre-Gianadda: Musée archéologique - Musée automobile. Expo Jeanclaude Rouiller (jusqu'au 27 décembre). Invitée du mois: Jacqueline Bertelle. (Ouvert tous les jours de 10.00 à 12.00 et de 13.30 à 18.00, fermé le lundi). Jusqu'à la fin de l'année, tous les dimanches dès 17 heures: projection du diaporama «Martigny, ville d'accueil, ville de passage», de Michel Darbellay.

Manoir: Expo Michel Bovisi (peintures), jusqu'au 20 décembre, tous les jours de 14.00 à 18.00, sauf le lundi.

Galerie Supersaxo (rue des Alpes 1): Expo Jean-Paul Faisant (paysages romantiques), jusqu'au 23 décembre, tous les jours de 14.00 à 21.00, sauf le lundi.

Hôtel de Ville: 10 décembre à 20.30, conférence de Louis-Albert Zbinden, sur les droits de l'homme (organisation: Amnesty International).

LEYTRON: Décès de Mme Berthe Cleusix

Lundi passé une foule nombreuse accompagnait à sa dernière demeure Mme Berthe Cleusix, décédée subitement à l'âge de 43 ans.

Mme Cleusix hospitalisée pour une opération sans trop de gravité a succombé à des suites opératoires.

Ce brusque départ que rien ne laissait prévoir a semé la consternation à Leytron où Mme Cleusix était honorablement connue.

Native d'Hérémence, Mlle Berthe Bourdin de son nom de jeune fille, avait épousé M. Simon Cleusix de Leytron concierge du Cycle d'orientation et, de leur union était née une petite fille Sonia âgée de 5 ans. Mme Cleusix, était une personne discrète et dévouée qui secondait son mari et qui jouissait de l'estime générale.

Son décès plonge dans l'affliction une famille qui était tout pour elle.

Le Confédéré fait part à sa famille de sa profonde sympathie et lui présente l'expression de ses sincères condoléances.

EC EN QUELQUES MOTS

● Hantise des automobilistes qui empruntaient la route reliant Martigny à Salvan, le tunnel des Plannards n'est plus. Vendredi après-midi, à la suite d'une formidable explosion, les 15 000 tonnes de rocher dans lequel le tunnel avait été percé, ont en effet basculé comme prévu dans les gorges du Trient. Le groupe de spécialistes chargé de cette délicate opération n'a rencontré aucune difficulté majeure pour venir à bout de la masse de rocher. La route sera donc réouverte au trafic à partir de demain.

● Ancien chef de la Police municipale de Martigny, M. Edouard Franc et son épouse Jeanne ont célébré leurs noces d'or samedi dans un établissement public de la place, entourés de leurs enfants, Robert, président de la SD et ancien président du Conseil général, Suzi, Michel, Marcel et Claudy. Nous adressons au sympathique couple de sincères félicitations pour cet anniversaire.

● La traditionnelle soirée de remise des prix de la Société de tir de Martigny, présidée par M. Michel Sauthier, s'est déroulée mercredi passé à la salle communale en présence d'une quarantaine de membres. Voici, dans les différentes catégories, la liste des tireurs primés: petit calibre: Aimé Fournier, Hugues Burger, Daniel Claret, Jean-Claude Rausis, Michel Carrier; pistolet: Jean-Daniel Uldry, Roger Buémy, Roger Vaudan, Christian Fellay, Richard Woltz, Gabriel Morabia; 300 mètres: Fernand Maret, Roland Moix, Charly Granges, Jules Mayoraz, Fernand Grognez, Michel Coquoz, Franz Heinimann, Gabriel Roduit, Philippe Chappuis.

EC MONTHY

ACTION «CHALET ASA»

Grand concert à Monthey

Dans le cadre de la campagne entreprise par la section valaisanne de l'Association suisse d'aide aux handicapés mentaux, dont le bénéfice sera affecté, rappelons-le, à l'acquisition d'un chalet destiné aux handicapés, un grand concert aura lieu le vendredi 4 décembre dès 20 h. 30 à l'église paroissiale de Monthey. A cette occasion, Aline Baruchet-Demierre (organiste) et Jean-Jacques Vuilloud (flûtiste) interpréteront des œuvres de Zmfir, Vinci, Alain, Glück, Rachmaninoff et Bach. Les billets sont en vente à l'Office du tourisme de Monthey (025 - 71 55 17).

CHAMPÉRY Concert de l'Echo de la Montagne

Dans le cadre du 70^e anniversaire de l'église protestante de Champéry, la fanfare l'Echo de la Montagne, placée sous la direction de M. Fernand Clément, donnera son concert annuel samedi prochain dès 20 h. 30 à l'église protestante locale. Au programme figurent des œuvres de Langford, Wright, Carr, Bolling, Ney, etc.



rien de plus pratique que la nouvelle carte multi-services pour bénéficier d'une gamme variée de soins esthétiques dans les

fitness-club  migros

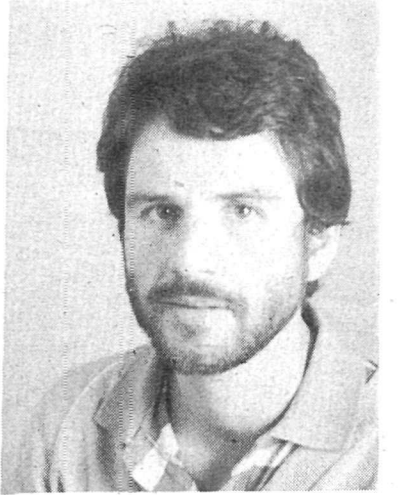
Promotion à la BPS Martigny...

La Banque Populaire Suisse (BPS), à Sion, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Philippe Schaer, responsable de la caisse et adjoint du gérant à la succursale de Martigny, au poste de mandataire commercial.

M. Schaer est né en 1948 à Martigny. Après avoir accompli son école secondaire, il a effectué un apprentissage d'employé de banque, puis a suivi pendant trois années un stage de perfectionnement en Suisse alémanique. Il a ensuite exercé sa profession pendant neuf ans au Crédit Suisse à Monthey, puis a été engagé par la Banque Populaire Suisse en novembre 1979, qui ouvrirait à ce moment-là sa succursale octodurienne.

Nous souhaitons à M. Schaer plein succès dans l'exercice de

sa nouvelle responsabilité qu'il assumera à partir du 1^{er} janvier 1982.

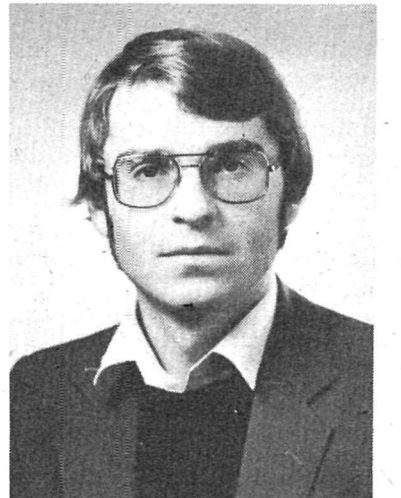


... et au Crédit Suisse

Dans sa séance du jeudi 19 novembre, le Conseil d'Administration du Crédit Suisse a procédé à la nomination d'un nouveau mandataire commercial à la succursale de Martigny en la personne de M. Jean-Pierre Terretaz.

Celui-ci, né en 1953, est entré au service du Crédit Suisse Martigny en 1971 et il occupe actuellement la fonction de chef-comptable. En marge de ses activités professionnelles, M. Terretaz est un fervent sportif, passionné de course à pied.

Nous nous réjouissons de cette flatteuse nomination et présentons à M. Terretaz nos meilleurs vœux pour la suite de sa carrière.



LES CAVES DU MANOIR CABARET-THEATRE MARTIGNY

Stéphane Grapelli

Le jazz sans frontière

Surpris par les critiques lausannoises à l'égard de ce prince du jazz à cordes, les Valaisans, de 11 à 65 ans (âges garantis dans notre entourage), ont été enthousiasmés jeudi dans les caves du Manoir de Martigny. Le président Jean Bollin en tête. Chacun en redemandait, alors que cet artiste, âgé de 73 ans, ne donnait aucune impression de fatigue à la fin de son concert, composé d'une vingtaine de classiques du jazz. Nous avons retrouvé de vieux succès, enregistrés avec le quintette du hot-club de France et Django Reinhardt.

A la guitare électrique, Martin Taylor (Ecosse) — Un vieux de 23 ans, devait dire Stéphane Grapelli, né à Montmartre — William Sisley à la guitare sèche — un Canadien qui, dans ses «breaks» s'accompagne en ronronnant comme le vibraphoniste Lionel Hampton — et à la contrebasse le Hollandais Jack Sewing (lunettes pendues sur la poitrine), dont le maintien du rythme dans ses soli relève du prodige pour un bassiste, font passer le jazz par-dessus les frontières avec une musicalité parfaite.

Avec Stéphane Grapelli, on reste dans la tradition, on le goûte, on l'apprécie, car elle est belle cette tradition du jazz, contrairement au jazz moderne, agressif, où se perd la sensibilité.

Ce grand violoniste — qui présente un morceau sur un violon basse, instrument particulier — conserve sa sensibilité et nous la fait partager. Il n'a pas gardé uniquement la vedette et nous lui en rendons hommage; il mit en valeur les trois musiciens qui l'entourent et nous avons beaucoup apprécié la sensibilité de Martin Taylor à la guitare électrique.

Le grand moment de la soirée fut lorsque Stéphane Grapelli abandonna ses compagnons et son violon pour s'installer au piano. Lorsque je trouve un piano dans la salle où je me produis, je ne peux m'empêcher de m'installer devant ce qui fut mon premier instrument. Et l'artiste exécute non un arrangement mais une fantaisie sur le thème de «Tee for tow» qui souleva l'admiration. En écoutant deux fois ce morceau, nous sommes certains qu'il serait différent car Stéphane Grapelli laisse courir ses doigts selon l'inspiration du moment.

Un tout grand moment de jazz que nous ont offert les responsables des Caves du Manoir qu'il convient de remercier pour le choix de ce septuagénaire dont la dextérité des doigts laisse rêver, autant que la sensibilité musicale, ces morceaux se traduisant par des «stomps» merveilleux. (gb)

Jeudi à 20 h. 30: Francesca Solleville

Le message de Francesca Solleville et la manière dont elle le transmet ouvrent le débat sur la chanson «engagée» ou, mieux, sur le combat, puisqu'il y a de toute façon engagement, dans un sens ou dans l'autre. La question est de savoir si le chant a sa place dans un combat...

Oui, comme le dit si bien Guillevic: la Francesca, elle est ainsi, et pas autrement. Elle est explosive, convaincante, pleine de sincérité et de sensibilité à fleur de cœur. Elle choisit ses auteurs, souvent poètes, et un climat musical convenant à sa personnalité. Ni menteuse, ni charmeuse, elle laisse aller ses richesses, qui la font paraître tour à tour tendre, sans mièvrerie, généreuse surtout, sensibilisée aux déchirures d'ailleurs.

UNE CHANTEUSE DE BARRICADE

Quant au fond, Francesca annonce gaillardement la couleur. Elle plaide contre la guerre, contre le fascisme, la population, le verso féminin de Jean Ferrat, avec, en plus, une chaleur, une puissance qui manquent quelquefois à l'auteur de la «Montagne».

Francesca Solleville chante aussi l'amour. Là encore, elle donne l'impression de se trouver sur une barricade, comme la «Marseillaise» de Delacroix, et de brandir un étendard. Ecouter Francesca, c'est recevoir un coup au cœur,

c'est envier la passion de la justice qui l'habite et confère à cette voie somptueuse les accents déchirants d'un amour continuellement blessé.

Un rendez-vous de solidarité humaine, une montée aux barricades vous attendent jeudi dès 20 h. 30 dans les Caves du Manoir. (Philémon)



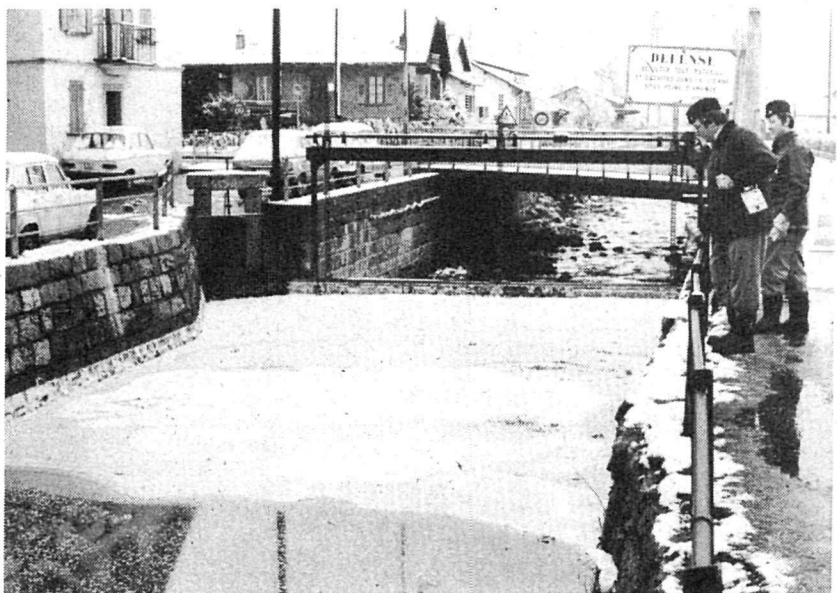
(Photo Michel Adda)



VALAIS PÊLE-MÊLE

GRAVE POLLUTION

30 000 l. de mazout s'enfuient



Une fuite de mazout a été décelée dans un hôtel d'Anzère dont la citerne fissurée a perdu pas moins de 30 000 litres de précieux liquide. Immédiatement des barrages furent dressés sur le Rhône et, comme ici sur la Lienne à Saint-Léonard où les pompiers surveillent les effets d'une poudre absorbante répartie sur l'eau. (photo Valpresse, Sion)

Réunion de l'AVPES, 2^e degré

L'AVPES du 2^e degré a tenu samedi son assemblée annuelle à Martigny. A cette occasion, les problèmes suivants ont, entre autres, été abordés par discussions de groupe:

- la nouvelle loi scolaire (structure, semaine de 5 jours, coordination entre les divers degrés, etc.)
- la formation des maîtres et leur perfectionnement
- les programmes des gymnases
- l'animation culturelle
- le statut des enseignants

L'Association valaisanne des professeurs de l'enseignement secondaire du 2^e degré avait prévu à l'ordre du jour de son assemblée générale annuelle principalement la discussion de problèmes pédagogiques.

Une décision du Grand Conseil a contraint les membres assemblés à Martigny à s'exprimer aussi sur des réalités économiques.

L'AG de l'AVPES 2^e degré a décidé de communiquer officiellement ce qui suit:

1. L'AVPES II a pris acte de la décision du Grand Conseil de ne pas allouer les crédits nécessaires au paiement intégral de l'allocation complémentaire de renchérissement;
2. Cette décision correspond pour les employés de la fonction publique à une baisse effective de salaire;
3. Normalement, une diminution de

salaire est motivée et le motif dûment notifié aux intéressés;

4. L'AVPES demande en conséquence de connaître les raisons de mécontentement des députés du peuple valaisan à l'endroit des maîtres qui croient en toute sincérité et en toute modestie faire leur possible pour bien enseigner dans des conditions d'engagement et d'emploi souvent peu propices;
5. Les membres de l'AVPES déplorent que leur engagement pédagogique soit si peu pris en considération;
6. Ils regrettent que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ne comprennent pas les difficultés que rencontrent les enseignants dans une profession dont on semble ignorer les conditions nouvelles;
7. L'AVPES juge en outre absolument inique que seuls les employés d'Etat fassent, s'il y a lieu, les frais d'une mauvaise situation économique. Elle rappelle à cette occasion que les employés de la fonction publique valaisanne n'ont pas eu, depuis 72, de revalorisation réelle de leurs salaires — alors que, selon l'annuaire statistique suisse, les travailleurs ont vu leurs augmentations de plus de 10% en terme réel durant la même période.

La paix du travail est au prix d'une reconsidération du problème. (AVPES 2^e degré)

Le Valais: une région idéale pour l'organisation de séminaires et réunions professionnelles

Grâce au *Guide des hôtels pour séminaires et réunions professionnelles*, le Valais a enregistré au cours de ces dernières années de nombreuses demandes relatives à l'organisation de séminaires et journées d'étude professionnelle.

Cette initiative, datant de 1979, due à l'Union Valaisanne du Tourisme, a connu un vif succès puisque la troisième édition de ce guide vient de paraître. Dès 1981, il est édité en collaboration entre l'UVT et l'Association hôtelière du Valais, avec la participation de quelques hôteliers valaisans intéressés.

Dès la deuxième année de sa

parution, ce guide a obtenu une mention spéciale décernée par le Comité National Suisse du Grand Prix des Guides Touristiques dans la catégorie des «guides spécialisés». Effectivement, il s'avère indispensable à l'organisation de séminaires et journées d'étude et chaque directeur d'entreprise ou d'association devrait en disposer.

Présenté en 28 pages, ce guide fourmille de renseignements précieux et intéressants sur les différentes régions de notre canton, avec l'énumération détaillée des 27 établissements proposant toutes les facilités nécessaires à l'organi-

sation de congrès, séminaires ou journées d'études. Il est complété par une description de l'infrastructure touristique proposée par chaque région.

En outre, il comporte un mémorandum «Réussir les séminaires», où chaque cadre trouvera une «check-list» très précieuse qui contribuera certainement à en faciliter la préparation.

Ce guide, indispensable à chacun, peut être obtenu gratuitement auprès de l'Union valaisanne du Tourisme, 1951 Sion, tél. (027) 22 31 61.

Super St-Bernard ouvert aux skieurs



... tradition respectée!

Depuis quelques semaines déjà, grand nombre de skieurs scrutaient le ciel... Enfin, il a neigé. Cette dernière couche, ajoutée aux précipitations d'octobre, permet au Super Saint-Bernard d'ouvrir la saison de ski. Souriant, Laurent Darbellay, directeur de l'exploitation, nous confirmait tout à l'heure cette bonne nouvelle. Les skieurs pourront donc s'adonner à leur sport, tous les jours dès aujourd'hui. De fait, les adeptes du ski d'été qui ont eu l'occasion de pratiquer le ski d'altitude sur glacier, désirent maintenant retrouver les pistes d'hiver, avec les longs parcours et les grandes dénivellations. C'est chose faite, la piste Nord du Super Saint-Bernard, longue de 3 km et avec 900 m de dénivellation, comblera les plus exigeants. Autre bonne nouvelle, le téléski du Plan-du-Jeu a fait place à une nouvelle installation permettant un débit de 1000 personnes à l'heure. Cette installation donne accès à la région ensoleillée de l'alpage du Plan-du-Jeu, par une nouvelle piste aménagée cette année.



SIERRE

Budget 1982: Le choix de l'équilibre

En séance du 5 novembre 1981, le Conseil communal de Sierre a adopté le budget 1982 qui fait apparaître un excédent des dépenses du compte ordinaire de Fr. 78 150.— pour un total de recettes de Fr. 26 460 290.—. Après avoir tenu compte des investissements effectués dans le cadre du programme des grands travaux, ainsi que des amortissements comptables et financiers, le boni du compte budgétaire présumé pour 1982 s'élève à Fr. 10 840.—.

Il s'agit donc d'un budget équilibré dont la mise sur pied a toutefois nécessité de nombreuses compressions des dépenses pour un montant nettement plus élevé que ces dernières années.

Plusieurs investissements devront être, soit différés, soit en cas de réalisation immédiate financés par l'emprunt.

Les recettes fiscales prévisibles n'ont pas rendu possible l'établissement de variantes de budget comme ce fut le cas l'année dernière, variantes qui avaient permis à l'exécutif de diminuer les contraintes fiscales. En effet, la décision du Conseil communal de 1980 prévoyant l'atténuation de la progression à froid a pour incidence de provoquer une stagnation des recettes d'impôts. Les dépenses de fonctionnement étant à nouveau en augmentation sensible, suite notamment au renchérissement, la marge d'autofinancement s'entrouve fortement réduite.

SERVICE DE LA DETTE: FR. 200.— PAR HABITANT

Les dépenses d'investissement couvertes par les recettes ordinaires s'élèvent à Fr. 409 000.— seulement.

La situation n'autorise en conséquence pas une réduction complémentaire des encaisses fiscales et le Conseil communal a donc décidé de fixer pour 1982 au niveau actuel le coefficient d'impôt, tout en maintenant la mesure d'atténuation de la progression à froid,

prévue à l'art. 232 LF, chiffre 3, et ceci à raison de 5%.

En conclusion, il s'agit d'un budget prudent qui tient compte des éléments suivants:

- nécessité de boucler un budget équilibré afin d'éviter de devoir financer par l'emprunt une partie des dépenses de fonctionnement;
- estimation réaliste des recettes fiscales;
- compression des dépenses ordinaires;

Une attention particulière a été et doit être vouée aux dépenses de fonctionnement ceci afin d'éviter de ne pouvoir uniquement procéder à de nouveaux investissements que par la voie de l'emprunt.

Pour ce qui est du Service de la Dette, la charge nette annuelle, intérêts et amortissement compris, s'élève à Fr. 2 800 000.—, soit à environ Fr. 200.— par habitant.

Ainsi donc, si au niveau de l'endettement la situation est satisfaisante, il convient de relever que la marge d'autofinancement est en nette régression.

Le Conseil communal se propose d'entreprendre une analyse de la situation financière de la commune basée sur les résultats effectifs de l'exercice 1981 et envisage l'établissement d'une planification financière des investissements à court terme, moyen terme et long terme.

Confédéré

Editeur: Coopérative «Le Confédéré». Rédacteur responsable: Adolphe Ribordy. Rédaction - Administration: rue du Grand-Verger 11 (1^{er} étage), 1920 Martigny - Case postale 407 - CCP 19-58 ☎ rédaction (026) 2 65 76. Publicité: Annonces suisses SA, place du Midi, 1950 Sion, ☎ (027) 22 30 43 et rue du Grand-Verger 11, 1920 Martigny. Impression: Imprimerie Cassaz-Montfort.



GRAND CONSEIL

... de M. le député (suppl.) Gaston Barben et consorts concernant l'élaboration d'une loi et de son ordonnance d'exécution recouvrant tous les problèmes d'avalanches

Chaque saison d'hiver, notre canton subit dans certaines régions de gros dégâts dus au glissement de masses de neige, appelé «avalanche de neige poudreuse», «glissement de plaques de neige» ou «avalanche de fond». Plusieurs hectares de forêts sont malheureusement emportés, des ponts sont arrachés, des habitations englouties, des personnes enfouies, etc.

Il est nécessaire de rappeler cette tragique énonciation de séquences pour mieux mettre en relief le fait que cette calamité hivernale doit être l'objet, dans notre canton, de l'attention de tous. Les experts ont la tâche de rechercher sans cesse les moyens les plus efficaces de défense active et passive, à des conditions économiques supportables.

L'Etat doit légiférer, puis faire appliquer des lois particulières disciplinant l'aménagement du territoire alpin, surtout en ce qui concerne les zones dans lesquelles les avalanches constituent un danger permanent.

Nous demandons au Gouvernement d'édicter une loi régissant:

1. Les droits, devoirs et responsabilités: de l'Etat, des communes, des associations, des privés.
2. La planification: des dangers d'avalanches, des zones d'avalanches, des règlements y relatifs.
3. L'élaboration d'un cadastre-avalanches
4. L'information: par une centrale, recevant, analysant et distribuant des renseignements, par un réseau d'observation et d'orientation, par un réseau de surveillance.
5. L'intervention: préventive: évacuation, en cas de catastrophe: sauvetage.
6. La prévention: le déclenchement des avalanches, les protections contre les avalanches.
7. L'éducation: des mass media, et surtout des jeunes, dans les écoles par exemple.
8. Le financement: par l'utilisation de ressources existantes et de ressources nouvelles.

Nous souhaitons que ce problème soit étudié et réglé dès que possible.

... de M. le député Bernard Morand concernant l'enseignement du ski nordique

Par son article 2, la loi du 14 mai 1952 impose à un «professeur de ski» d'être titulaire d'une autorisation.

Soit le règlement du 9 juin 1953, soit sa modification du 7 janvier 1970 ne font aucune différence entre l'enseignement du ski dit alpin et du ski nordique.

A l'évidence, l'évolution démontre la popularité de la pratique du ski nordique, dont l'importance est quasi égale à celle du ski alpin.

Situation nouvelle vis-à-vis de laquelle la législation nous paraît inadaptée.

Les problèmes relatifs à l'enseignement et à la promotion du ski de fond, surtout dans les régions où la pratique du ski alpin n'est pas idéale, postulent une révision des textes législatifs.

En conséquence, nous prions le Haut Conseil d'Etat, en particulier le Département de l'économie publique, de modifier les textes légaux afin de créer une patente spécifique d'enseignement du ski nordique à côté de la patente générale de professeur de ski.

Il en va de la survie, de la promotion et du développement des centres nordiques du canton.

Par la même occasion, il y aurait lieu d'épurer et de revoir les textes puisqu'il y a eu transfert de compétence en la matière du Département de justice et police à celui de l'économie publique.

Sion, le 12 novembre 1981.

CONFÉDÉRATION

Forte concentration régionale de l'industrie horlogère

Sur les 44 200 salariés que compte l'industrie horlogère suisse (niveau relevé à fin septembre 1980, sans les travailleurs à domicile) près de 70% travaillent dans les cantons de Neuchâtel, Berne et Soleure. Si l'on y ajoute le personnel des fabriques horlogères du Jura et de Genève, ces cinq cantons regroupent 86% de l'effectif total de l'industrie horlogère suisse. La répartition par entreprise (861 en 1980) présente à peu près le même profil. Les 2/3 de l'effectif global sont employés dans les trois principaux cantons horlogers et 89% dans les cinq principaux cantons horlogers. Cette statistique montre bien que les difficultés de débouchés dans l'industrie horlogère peuvent poser dans ces différentes régions des problèmes particulièrement graves sur le marché du travail.

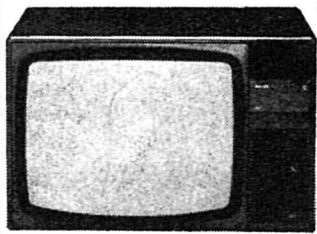
Evolution diversifiée du renchérissement

Dans le cadre de la controverse actuelle sur la question de savoir si l'indice national des prix à la consommation traduit fidèlement le renchérissement, il est intéressant de voir dans quelle mesure les diverses rubriques de l'indice s'écartent de la moyenne. En septembre 1981, l'indice national a atteint le niveau de 117,9 points. Par rapport à ce chiffre, la rubrique « légumes » se situe à 287,5; les « fruits » atteignent 217,9 points. Il est un fait que pour le reste, aucune des rubriques prises isolément n'atteint un niveau supérieur à 200 (à l'exception des combustibles liquides qui se situent à 203,1 points). On note encore un nombre de points fortement supérieur à la moyenne dans le cas des voyages à forfait (165,7) ainsi que dans différents secteurs des soins (par exemple les cliniques psychiatriques universitaires: 150,3; les consultations médicales: 137,2).

D'un autre côté, on découvre que toute une série de rubriques atteignent un niveau inférieur à 100, ce qui traduit même des baisses de prix en valeur absolue. C'est notamment le cas du café (73,9), de certaines voitures de tourisme (par exemple les voitures suédoises: 89,8), mais aussi des appareils de télévision (83,7).

Double sécurité

- 1) marque PHILIPS
- 2) service complet DELAY



TV couleur PHILIPS

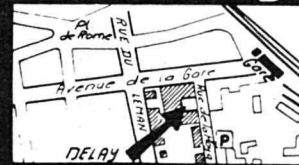
- Commande à distance
- Ecran 56 cm
- Contrôle automatique de fréquences, etc.

PAL Fr. 1880.— (Loc. 63.— par mois)*

PAL-SECAM 2100.— (Loc. 69.— par mois)*

* minimum 12 mois

DELAY TV-HIFI-VIDEO SA



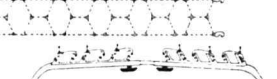
MARTIGNY
Moya 2
026/2 25 89

ÉTOILE D'HIVER!

La conduite devient à nouveau plus difficile. C'est pour-quoi nous vous proposons la Talbot Solara et son équipement d'hiver complet: quatre pneus d'hiver Conti Contact supplémentaires montés sur jantes



Une paire de chaînes à neige



Un porte-skis verrouillable



Une paire de phares à brouillard Bosch

Deux tapis en caoutchouc



Quatre barettes pare-boue



Vous économisez **FR.1000.-**



Gratuit: cours de conduite anti-dérapiage pour tout achat d'une «Étoile d'hiver».

TALBOT SOLARA

GARAGE DE LA FORCLAZ
J.-P. Vouilloz - Léman 17
1920 MARTIGNY - ☎ (026) 2 23 33

Agents locaux:
GARAGE SALENTIN, Vernayaz ☎ (026) 8 13 05
GARAGE DE LA SARVAZ, Saillon ☎ (026) 6 29 61
GARAGE DU TUNNEL, Bourg-Saint-Pierre ☎ (026) 4 91 24

COMMUNE DE SION
Mise au concours

La municipalité de Sion met au concours un poste

d'assistant(e) social(e)

au service de la tutelle officielle.

Activité

Assumer des mandats tutélaires (tutelles, curatelles de mineurs et d'adultes), sous la responsabilité du tuteur général. Procéder à des enquêtes sociales et à des placements pour le compte de la chambre pupillaire. Gestion de revenus et de fortunes.

Qualités requises

Diplôme d'assistant(e) social(e) ou formation équivalente. Expérience souhaitée. Sens des relations humaines, esprit d'initiative, capacité à assumer des responsabilités et notamment préparation à assurer une prise en charge des personnes sur les plans de l'assistance personnelle et de la gestion des biens.

Nationalité: suisse.

Domicile: Sion

Conditions d'engagement et traitement selon règlement général pour le personnel de l'Administration communale et échelle des traitements de la Municipalité de Sion.

Date d'entrée en fonctions: à convenir.

Le cahier des charges peut être consulté auprès du tuteur général, avenue de la Gare 21, qui se tient à disposition pour tous renseignements complémentaires, tél. 027/21 21 91.

Les offres de service manuscrites avec curriculum vitae, copies de certificats et prétentions de salaire doivent être adressées au secrétariat municipal, hôtel de ville, Grand-Pont, 1950 Sion, jusqu'au 17 décembre 1981.

Sion, le 23 novembre 1981.

L'Administration

COMMUNE DE SION
Mise au concours

La municipalité de Sion met au concours un

poste d'assistant(e) social(e)

au service social de la ville.

Condition:

diplôme d'assistant(e) social(e) ou formation équivalente.

Age minimum: 25 ans.

Langue maternelle française; connaissance d'une deuxième langue.

Nationalité: suisse.

Domicile: Sion.

Condition d'engagement et traitement selon règlement général pour le personnel de l'administration communale et échelle des traitements de la municipalité de Sion.

Date d'entrée en fonctions: tout de suite ou à convenir.

Le cahier des charges peut être consulté auprès du chef du service social, avenue de la Gare 21, qui se tient à disposition pour tous renseignements complémentaires, tél. 027/21 21 91.

Les offres de service manuscrites avec curriculum vitae, copies de certificats et prétentions de salaire doivent être adressées au secrétariat municipal, hôtel de ville, Grand-Pont, 1950 Sion, jusqu'au 17 décembre 1981.

Sion, le 23 novembre 1981.

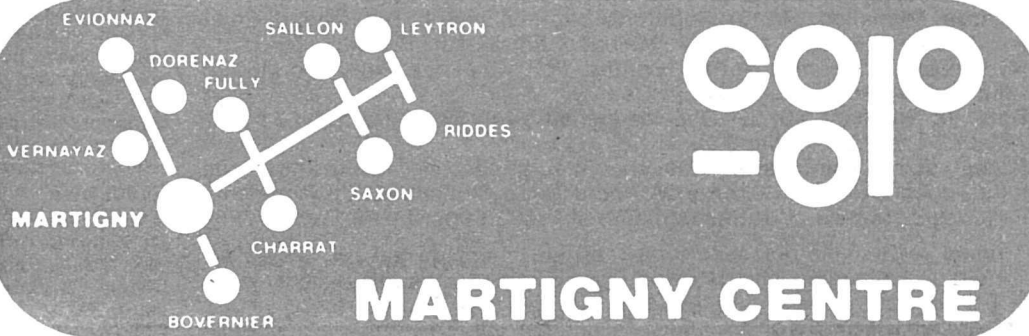
L'Administration

A votre supermarché de l'avenue de la Gare, Martigny

Pulls Université USA
(enfant-adulte, 92% coton)

15.- la pièce

Livraison à domicile gratuite (giron de Martigny) dès Fr. 25.— d'achats
A votre service au ☎ (026) 2 25 84



SOCIÉTÉ ROMANDE D'ÉLECTRICITÉ

Nous engageons au plus vite, pour notre agence de **VOUVRY**, un jeune

monteur-électricien
qualifié et expérimenté

Renseignements et inscriptions auprès de **M. Erwin Brönnimann**, chef de l'agence (☎ (025) 81 16 12), ou auprès du **Service du personnel de la société**, 1815 Clarens.

A VENDRE **machine à écrire**

électrique, neuve, avec touche de correction.
Fr. 375.—
☎ (026) 2 25 96

Vos annonces au moment opportun dans le journal ad'hoc.



Assa Annonces Suisses SA

Croissance négative en perspective dans l'industrie de la construction

L'image qui se dégage des statistiques relatives à l'activité de construction n'est pas exempte de points sombres; on constate même ici et là des signes négatifs. Certes, près de 14 100 nouveaux logements ont encore pu être construits au premier semestre de 1981 dans près de 600 communes de plus de 2000 habitants, ce qui représente une progression de 9,7% par rapport à la période correspondante de l'année dernière. Toutefois, ce taux d'accroissement considérable s'explique presque exclusivement par la construction de maisons à plusieurs appartements (+ 15,8%), tandis qu'on relève pour la première fois depuis des années une diminution du nombre des maisons individuelles de 0,8%. La statistique des autorisations de construire donne une idée des perspectives d'avenir. Pour l'ensemble des catégories de logements, le premier semestre de 1981 fait apparaître un recul de 4,6% par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Sont affectées aussi bien la construction de maisons individuelles (- 16,5% !) que celle de maisons à plusieurs appartements qui a à nouveau baissé pour la première fois de 0,3%.

Berne débourse 15 millions

Le Département fédéral de l'économie publique, se fondant sur la loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne (LIM), vient d'accorder des prêts sans intérêt ou à taux d'intérêt réduit pour un montant total de 14,6 millions de francs. Ils ont été octroyés pour financer 38 projets d'infrastructure dans 21 régions de montagne des cantons de Berne, Uri, Glaris, Appenzell Rh. Int., St-Gall, Grisons, Tessin, Vaud, Valais et Jura. Le coût total de ces projets se monte à quelque 97,5 millions de francs.

A vendre à Martigny

Terrain de 6000 ou 10 000 m²

Zone de construction II b
Faire offre
case postale 204
1920 Martigny

lors qu'on parle de mode!

FEMINA
MODES

Monthey — Sion — Siere



SPORTS

FOOTBALL

Sion - Servette 0-1 (0-0)

Un goût d'inachevé

Il est regrettable que des matches de cette importance ne puissent être renvoyés, car sur un terrain enneigé, en partie déblayé et par temps froid, ce fut plutôt une parodie du football.

Le résultat peut être tronqué à la faveur d'une glissade et même un accident aurait pu se produire, privant une équipe ou l'autre d'un joueur de valeur. Ce ne fut heureusement pas le cas et c'est tant mieux pour ces deux formations qui ont cherché, au prix d'efforts presque surhumains, à présenter quelque chose de valable.

Sion a donné l'impression de s'habituer plus facilement aux mauvaises conditions du terrain que son adversaire, en pratiquant par passes courtes. Malheureusement, elles n'arrivaient pas toujours à destination. Et pour cause!

PAS DE VICIEUX

Dans ce contexte, le match fut d'une correction exemplaire, les adversaires faisant tout leur possi-

ble pour présenter un jeu bien conçu. Au milieu du terrain surtout, car dans la surface de réparation, seule partie du terrain déblayée, la balle prenait de la vitesse. Le match avait vraiment un goût d'inachevé. Une chance qu'aucune des deux équipes ne compte dans ses rangs de joueurs que l'on appelle vicieux, pour qui tous les moyens sont bons pour maîtriser l'adversaire. Ce qui sauvegarde le spectacle, un spectacle qui n'aurait pas dû avoir lieu dans de telles conditions.

Alors que l'on s'attendait au match nul personne ne prenant des risques Geiger, l'ex-sédunois, tira son épingle du jeu dans une descente dont il a seul le secret, pour marquer trois minutes avant la fin de la rencontre.

Incontestablement, cette victoire est du vol autorisé, car Sion fit l'essentiel du jeu. S'il avait fallu absolument un vainqueur, c'est Sion qui méritait l'accessit. Mais c'est le football. Et sur un terrain pareil, cela s'appelle un coup de poker. (gb)

LEYTRON - STADE NYONNAIS 3-2 (1-0)

B. Michaud et Charvoz en vedette

Leytron: Michellod; Martin; Roduit, Carrupt, Eschbach; B. Michaud, Charvoz, Buchard; Favre, Luyet, J.-P. Michaud. Entraîneur: Rebord.

Nyon: Savary; Tachet; Neffati, Bonfils, Poli; Chassot, Butty, De Monte; Alliata, Bovy, Martin. Entraîneur: Georgy.

Buts: 18^e Buchard 1-0; 52^e Charvoz (pénalty) 2-0; 58^e B. Michaud 3-0; 75^e Alliata 3-1; 85^e De Monte 3-2.

Notes: stade Saint-Martin, 300 spectateurs, pelouse recouverte d'une mince couche de neige. Arbitre: M. André Daina, d'Eclebens. Changements de joueurs: Dupuis pour Chassot (63^e) et Produit pour Favre (73^e).

(chm) — Sur une pelouse recouverte d'une mince couche de neige, le FC Leytron a pris congé de son public par une victoire obtenue le plus normalement du monde face à un adversaire qui a eu le mérite de ne jamais fermer le jeu. En dépit des conditions défavorables à la pratique du football, cette manière d'opérer de part et d'autre a débouché sur un spectacle non dénué d'intérêt, dans la mesure où les visiteurs ont cru au partage de l'enjeu jusqu'au coup de sifflet final. Entre la 75^e et la 85^e minute, les protégés de Pierrot Georgy ont en effet bénéficié de la relative liberté de mouvements accordée par la défense locale pour réduire la marque par le truchement d'Alliata et de De Monte. Au vu de la physionomie de la partie, il eût été cependant illogique que les Leytronnais ne parvinssent à contenir les assauts de leurs adversaires au cours des cinq dernières minutes et, ainsi, laisser échapper une victoire qui vaut son pesant d'or avant le périlleux déplacement de dimanche prochain à Montreux.

UN MILIEU DE TERRAIN EFFICACE

Le système adopté par Ami Rebord au milieu du terrain semble convenir au FC Leytron. B. Michaud et Charvoz s'entendent en effet comme larrons en foire lorsqu'il s'agit de calmer le jeu dans leur portion de terrain ou de porter le danger dans le camp adverse. Généreux dans l'effort sur le plan défensif, le duo s'emploie également à soutenir intelligemment ses attaquants par un sens remarquable du placement à proximité du porteur du ballon. De plus, les deux comparses ont des qualités de buteur à ne pas négliger. Et lorsque la chance se présente, il est rare que le cuir ne termine pas sa course au fond des filets. Ainsi, à la 52^e minute, Charvoz ne s'est pas fait faute de transformer un pénalty dicté par M. Daina à la suite d'une faute dont J.-P. Michaud a été victime. Six minutes plus tard, c'était au tour de B. Michaud de faire parler la poudre en expédiant, sur coup-franc, la balle hors de portée de l'excellent Savary. Dans l'ombre de Charvoz et de B. Michaud évolue un garçon dont la volonté et l'abnégation méritent les applaudissements du public: R.-M. Buchard. Auteur, avec un brin de chance il est vrai, de la première réussite locale, le n° 12 du FC Leytron s'est également distingué à la 26^e minute

en se jouant de Savary venu à sa rencontre. Malheureusement, vu le mauvais état du terrain, il n'est ensuite pas parvenu à transmettre le cuir à un camarade démarqué.

Du côté leytronnais, outre le trio précité, le gardien Michellod, Martin, Carrupt, vainqueur de son duel avec Bovy, et Luyet se sont fort bien tirés d'affaire. A Nyon, seuls l'ex-Carougeois Chassot et, par intermittence, Alliata et Martin ont tenté de mettre un peu d'ordre dans la «maison».

RÉSULTATS

Boudry - Martigny	0-2
La Tour-de-Peilz - Carouge	1-3
Leytron - Nyon	3-2
Malley - Orbe	2-2
Onex - Stade	0-1
Rarogne - Montreux	2-0
Yverdon - Renens	1-3

CLASSEMENT

1. Carouge	15	11	1	3	40-18	23
2. Yverdon	15	11	1	3	34-20	23
3. Orbe	15	8	2	5	44-34	18
4. Leytron	14	7	3	4	31-26	17
5. Martigny	15	8	1	6	37-28	17
6. Renens	15	7	3	5	24-25	17
7. Onex	15	7	2	6	19-16	16
8. Boudry	15	7	2	6	21-19	15
9. Rarogne	15	6	3	6	21-19	15
10. Montreux	14	6	1	7	22-18	13
11. Nyon	16	6	0	9	24-28	12
12. Malley	15	3	3	9	22-40	9
13. La T.-de-Peilz	15	2	2	11	19-38	6
14. St. Lausanne	15	2	2	11	17-45	6

Boudry-Martigny 0-2

Boudry: Perissonotto; J. Meyer; P. Meyer, Grosjean, D. Moulin; Bächler, Leuba, Molliet; Castek, Jordi, Bulliard.

Martigny: Frei; Coquoz; Barman, Dély, Reynald Moret; Rittmann, Régis Moret, Puipe; Payot, Bochatay, Lugon.

Buts: 18^e et 90^e Bochatay.
Notes: terrain de Sur-la-Forêt, temps froid, 200 spectateurs. Changements de joueurs: Darioli pour Payot (50^e), C. Moulin pour Bächler (72^e), Didier Moret pour Lugon (87^e). Avertissements à Puipe et Bächler.

Grâce à deux réussites de Bochatay aux 18^e et 90^e minutes, le Martigny-Sports a effacé la contre-performance réalisée le week-end précédent face à Yverdon. Ce succès est d'autant plus flatteur pour la formation basvalaisanne que l'entraîneur Nunweiler avait pris la décision d'aligner dès le coup d'envoi le junior Dély au poste de stoppeur. En cours de match, le responsable octodurien a également introduit un autre junior, Darioli, pour Payot, blessé. Une victoire logique donc dans la mesure où le MS, pourtant privé de Favre et Serge Moret, malades, était nettement supérieur à son adversaire, diminué par les absences de Fritsche, Maier, Gardet et Donzallaz.

HOCKEY SUR GLACE

Pourquoi la facilité?

OLTEN-SIERRE 6-5

Pratiquement assuré de participer au tour de promotion, Sierre a choisi la facilité, alors qu'il menait par 3-1 à Olten. C'est une mauvaise habitude dans les rangs valaisans, lorsque le score est positif on se déconcentre, certains y allant de leur petit numéro, qui coûte un, voire deux points. Et pourtant, l'occasion était belle de creuser définitivement l'écart avec les Soleurois qui affirment encore quelques prétentions. Mais ils ne semblent pas avoir le gabarit.

Totalement déconcentré, le HC Sierre a encaissé le but de la défaite à la dernière minute. Cette défaite n'est pas un bien avant le périlleux déplacement de ce soir à Lausanne et pourtant les hommes de Georges-Claude Rochat désirent absolument cette victoire. Une tâche des plus ardues face à cette équipe lausannoise qui a prouvé ses excellentes dispositions ces derniers temps et spécialement à Grindelwald.

Viège ne s'est pas laissé surprendre chez lui par Langenthal et sa victoire lui permet d'améliorer sa position. (gb)

Lens - Martigny 3-6

Lens: Bordoni; G. Praplan, Ph. Bonvin; Rey, Imhof, Gillioz; J.-P. Praplan, D. Praplan, Favre; Bruttin, Bagnoud; Métrailler, Emery, Morard.

Martigny: Michellod; Fellay, Vallotton; Pillet, Udriot, M. Schwab; Frezza, Zuchuat; Monnet, Baumann, Bovier; Locher, Giroud, Gaspari.

Arbitres: MM. Luthi et Botteron.

Buts: 3^e Fellay 0-1; 4^e Udriot 0-2; 13^e Métrailler 1-2; 21^e Udriot 1-3; 32^e Pillet 1-4; 44^e Métrailler 2-4; 51^e Pillet 2-5; 54^e Monnet 2-6; 56^e Rey 3-6.

Forward-Morges ayant subi la loi de Genève-Servette et Sion ayant dû s'incliner devant un surprenant Leukergrund, déjà vainqueur de Martigny la semaine précédente, nous assistons à un regroupement en tête du groupe 4 de 1^{re} Ligue où Martigny totalise 11 points en 8 rencontres (voir ci-dessous). Face à Lens, la formation de Kilian Locher n'a connu aucune peine pour venir à bout de son adversaire tant ce dernier lui était inférieur sur le plan technique notamment. Udriot et Pillet à deux reprises, Fellay et Monnet ont été les auteurs des réussites octoduriennes.

RÉSULTATS

Genève-Servette - Forward-Morges	7-1
Montana - Monthey	arrêté
Sion - Leukergrund	3-7
Champéry - Vallée-de-Joux	4-3
Lens - Martigny	3-6

CLASSEMENT

1. Forward-Morges	8	5	1	2	28-26	13
2. Genève-Servette	8	5	2	1	30-17	11
3. Martigny	8	5	1	2	38-25	11
4. Sion	8	5	0	3	46-30	10
5. Leukergrund	8	4	1	3	34-28	9
6. Champéry	8	3	1	4	26-33	7
7. Lens	8	3	1	4	27-36	7
8. Vallée-de-Joux	8	1	4	3	24-25	6
9. Montney	7	2	1	4	23-24	5
10. Montana	7	0	0	7	14-46	0

BASKETBALL

Muraltese-Martigny

80-77

Martigny: Dapian, Masa (7), Michellod (6), Andenmatten (6), Sauthier (21), Gilliéron (7), Giroud (8), Arlettaz (3), Pickett (19).

Dirigé par un duo arbitral de la région, ce match a évidemment — on peut l'écrire — tourné à l'avantage de la formation tessinoise qui, outre sa vedette Rinaldi, ne possède aucun joueur du format de LNB... Toujours est-il que les protégés de Michel Roduit ont concédé ce week-end leur 9^e défaite consécutive et qu'ils occupent toujours la position de lanterne rouge du classement mais maintenant à quatre points du BBC Sion, vainqueur de Reussbühl et adversaire du BBCM samedi dès 17 h. 30 à la salle du Bourg.

RÉSULTATS

Meyrin - SF Lausanne	65-83
Champel - Lémania	89-97
Sion - Reussbühl	93-82
Birsfelden - Stade Français	84-71
Muraltese - Martigny	80-77
Lucerne - Wiggisgen	119-94

CLASSEMENT

1. SF Lausanne	18
2. Lucerne et Muraltese	14
4. Lémania Morges	12
5. Birsfelden, Wiggisgen, Champel	10
8. Meyrin, Reussbühl	6
10. Sion, Stade Français	4
12. Martigny	0

Dans les griffes du Motzet

Présent samedi soir à la salle du Bourg à l'occasion de la rencontre de lutte opposant Martigny à Kriessern, notre ami, le «Motzet», a été impressionné par les évolutions du boa constructor Jimmy Martinetti et de ses boys. Craignant pour sa jeune vie, il s'est enfui à tire-d'aile en criant bravo! Bravo! Bravo!...

BASKET A L'ÉCHELON CANTONAL Le principe des sélections relancé

Dès sa fondation le 18 septembre dernier, l'Association valaisanne des entraîneurs de basketball (ABsEB) s'est promis de poursuivre les buts suivants: favoriser et promouvoir l'amélioration technique du basket valaisan; collaborer avec l'Association valaisanne de basket amateur (AVsBA) pour atteindre cet objectif; défendre et sauvegarder les intérêts des entraîneurs dans le cadre du basket et de ses organes. Forte à ce jour d'une trentaine de membres, l'AVsEB a inscrit à son tableau d'activité la relance du principe des sélections à l'échelon cantonal. Ainsi, elle a récemment suggéré à la commission juniors de l'AVsBA, présidée par M. Yves Anderegg, de prendre les dispositions nécessaires en vue d'une collaboration active de tous les clubs, notamment par la transmission de la liste des éléments susceptibles de figurer au sein de ces sélections (juniors garçons, cadets, écoliers, juniors filles et cadettes). Le 21 novembre dernier, sous la direction du Sédunois Gérard Schröter, vingt-quatre présélectionnés dans la catégorie «juniors A» se sont réunis à la salle de gymnastique de Martigny-Bourg pour une utile prise de contact. Désireuse d'assurer la relève du club, la commission juniors du BBC Martigny, présidée par M. Charles Gilliéron, a retenu ses éléments les plus en vue pour ce premier rendez-vous. Ce sont: Claude Denti, Stéphane Laurent, Serge Villé, Xavier Lonfat et Christophe Roduit. Encouragée par le succès de cette rencontre, la commission juniors de l'AVsEB a décidé de faire à nouveau appel au groupe des présélectionnés à l'occasion d'une «journée de travail» prévue le 8 décembre à Monthey sous la responsabilité de l'entraîneur actuel de Fribourg Olympic, Ed. Miller. Le même jour selon toute vraisemblance, un match-exhibition opposera le BBC Nyon à une équipe formée des Américains évoluant en Valais, auxquels se seront joints Boylan et Cesare, de Vevey. A l'avenir, des camps d'entraînement se dérouleront à raison d'une séance par mois. Des rencontres intercantionales pourront ensuite avoir lieu selon un tournus initialement établi.

LUTTE

Martigny - Kriessern 20,5 - 16,5

Vers un nouveau titre national?



Samedi soir, le Sporting-Club des lutteurs de Martigny a poursuivi sa marche triomphale en s'imposant aux dépens de ce qui était son seul rival dans le championnat de LNA, Kriessern. Par ce succès, obtenu sur le score de 20,5 à 16,5, les Octoduriens ont pris une sérieuse option sur un nouveau titre national à trois journées de la fin.

Le dernier combat, opposant Raymond Bergerand à Christian Risch, s'est avéré décisif quant à l'attribution de la victoire, les deux équipes totalisant à ce moment-là le même nombre de points (16,5). On ne peut donc que saluer la performance de Raymond Bergerand (victoire par tombé) qui, par son sang-froid, a offert au Sporting-Club un succès amplement mérité.

LES RÉSULTATS

48 KG: Peter Joss (K) bat Michel Dély (M), VT

52 kg: Jakob Graf (K) bat Laurent Ribordy (M), VP

57 kg: Ernst Graf (K) bat Claude Putallaz (M), VP

62 kg: Yvan Regamey (M) bat Hugo Dietsche (K), VP

68 kg: Eric Pagliotti (M) bat Josef Gisler (K), VA

74 kg: Raymond Bergerand (M) bat Christian Risch (K), VT

82 kg: Henri Magestrini (M) bat Gottfried Dietsche (K), VP

90 kg: Jimmy Martinetti (M) bat Lothar Herrsche (K), VP

100 kg: Hans Lüthy (K) bat Etienne Martinetti (M), VP

+ 100 kg: Alain Bifrare (M) bat Fritz Rietberger (K), VA

PROCHAIN WEEK-END

Schmitten - Martigny
Kriessern - NTV Basel
Länggasse Bern - Schattdorf

La guerre des ondes

Les ancêtres de la piraterie des ondes en Suisse romande sont genevois. Le 31 mai 1976, ils exploitent pour la première fois l'onde 101 FM, brisant le monopole de la SSR, un brocolage effectué par des marginaux maintenant la police et les PTT dans une situation peu banale.

RADIO MONT-BLANC

Il était très exactement 0 h. 01 le dimanche 8 novembre sur 103,5 MhZ, lorsque Radio Mont-Blanc débuta ses émissions d'identification. C'est par la voix de son directeur, M. Roland Dhordain, que RMB, la station commerciale des monts enneigés, devait détrôner officiellement les programmes de RSR 1. Enfin! Cette radio devait faire paraître dans les médias son prestige futur avec un émetteur — le plus haut du monde — perché sur le Tré-la-Tête. Une radio voulue, conçue pour les auditeurs. «Le pied» en somme! On a beau se laver les oreilles chaque matin, chercher fébrilement sur notre poste TSF... Rien, toujours rien. Certes, RMB, par le truchement du quotidien *La Suisse*, rassure ses soi-disant auditeurs, leur apprend à capter leur programme de rêve à travers les fritures du brouillage — français — effectué depuis l'émetteur de l'Aiguille du Midi.

Pour nous, Valaisans, le problème est résolu d'entrée, car les ondes de RMB sont bloquées par les Dents d'Oche. Fantasma! On n'ira pas jusque là. Mais, de toute évidence, ce gouffre de plusieurs millions, pour les promoteurs, à quelque peu souffert de la rapidité avec laquelle ils ont voulu sortir de l'œuf l'enfant prodige.

EGAL 3 ET LISTE NOIRE

L'expérience d'Egal 3, tentée ce printemps par la radio romande et dont les

résultats définitifs ont été publiés, a prouvé que la SSR avait les moyens de se battre sur ce terrain. Le 35% de la population a suivi les émissions d'Egal 3; sur le premier programme, durant la matinée, le taux d'écoute s'élève généralement à un peu moins de 10%.

Depuis peu, la Radio romande fonctionne 24 heures sur 24. *Liste Noire* nous accompagne tout au long de la nuit. A six heures, c'est le journal du matin avec Jean-Charles et Patrick Nordmann, qui se relayent chaque semaine pour vous réveiller de la manière la plus gaie qui soit. Il n'y a pas que ces derniers pour «sauver» la face de la Radio romande. On trouve également Janry Varnel, au ton familial, qui s'exerce chaque jour à son nouveau jeu *Slalom* avec l'auditeur. *La pluie et le beau temps*, en début d'après-midi, conserve son caractère amical; *Le petit Alcazar*, en soirée, veut nous faire revivre les vieux succès de la belle époque et *Blues in the night*, par Bruno During, nous «stimule» pour la nuit.

COULEUR 3

Nous nous sommes quelque peu endormi sur nos lauriers déclarait récemment M. Jean Broillet, président de la SSR A nous de reprendre l'initiative. Quant à M. René Schenker, directeur général de la Radio romande, il annonce que la «3» ne se fera pas entendre avant le début 1982.

Couleur 3 sera la sœur d'Egal 3 se plaît à relever Jean-Charles. Elle sera sûrement en fonction d'ici le 15 décembre comme cadeau de Noël pour les auditeurs. Avec sa nouvelle onde stéréo, l'émetteur devrait être fonctionnel en janvier, mais il semble que les PTT ont de l'avance devant confirmer Jean-Charles dans une revue romande.